

# Brochure d'information – Trade Finance

## Informations concernant le transfert de données client entre Credit Suisse (Suisse) SA, Credit Suisse AG, d'autres entités du Credit Suisse Group et des tiers en lien avec des produits et services fournis par nos spécialistes Trade Finance

Cette brochure contient des informations importantes concernant le transfert de données client entre Credit Suisse (Suisse) SA, Credit Suisse AG, d'autres entités du Credit Suisse Group et des tiers en lien avec des produits et services Trade Finance, lesquels comprennent:

- Les garanties (des garanties bancaires et des cautionnements)
- Les lettres de crédit
- Les lettres de crédit stand-by
- Les encaissements documentaires, et
- Tout autre produit et service lié au financement commercial

### Contexte

Credit Suisse (Suisse) SA<sup>1</sup> (ci-après désigné «la Banque» ou «nous») s'efforce de proposer des solutions, des produits et une large gamme de services bancaires. Dans ce contexte, nous vous fournissons de plus amples informations sur la manière dont nous proposons nos produits Trade Finance. Afin de garantir une transparence maximale à nos clients, nous vous communiquons ainsi les circonstances dans lesquelles des données peuvent être partagées avec d'autres entités du Credit Suisse Group et des tiers en Suisse et à l'étranger.

### Champ d'application et but

La divulgation d'informations peut être requise pour permettre à la banque, au cas par cas ou de manière générale, d'exécuter ou de fournir les transactions ou services concernés, d'améliorer et/ou de renforcer la qualité du service ou de respecter les lois et réglementations, les dispositions contractuelles et autres prescriptions, les pratiques commerciales, ainsi que les normes de conformité susceptibles de s'appliquer aux opérations et services Trade Finance.

### Par exemple

- Dans une optique de mieux protéger les clients opérant tant à l'échelle internationale que nationale contre les risques inhérents au domaine de l'import et/ou de l'export
- Dans le cadre de l'envoi de documents d'expédition originaux ainsi que d'autres documents originaux en lien avec le traitement des ordres et des transactions des clients (en particulier pour les garanties (des garanties bancaires et des cautionnements), les lettres de crédit, les lettres de crédit stand-by et les encaissements documentaires)
- Dans le but de faciliter les transactions nationales et internationales des clients en assurant un service de qualité supérieure et des délais de traitement rapides
- Afin de fournir des services aux clients concernant des transactions Trade Finance en «comptes ouverts»
- Afin de satisfaire aux obligations locales de communication et de déclaration
- Les normes de conformité peuvent exiger la communication d'informations importantes ou donner lieu à des demandes de la part de tiers (p. ex., en raison des systèmes de contrôle), notamment pour empêcher le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, ou encore dans le cadre de sanctions ou en relation avec des personnes politiquement exposées (PEP)

<sup>1</sup> Ou Credit Suisse AG, selon le cas.

### **Données concernées**

Les données dont la divulgation peut s'avérer nécessaire dans le cadre de transactions ou de services varient au cas par cas et peuvent inclure:

- Des informations sur le client, les mandataires ou d'autres parties concernées, notamment: nom, adresse, nationalité, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse e-mail, forme de la société et autres informations
- Des informations sur l'activité du client et sa relation avec la banque ou d'autres parties concernées, notamment: objet, champ d'application, statut, secteur, contexte économique et historique, d'autres informations relatives à la relation d'affaires
- Des informations sur les transactions, services ou produits offerts par la banque, notamment: activités commerciales, contexte, détails de l'ordre, documents de transport, ordres de paiement, informations sur les comptes

### **Nature et date de la divulgation**

Les informations peuvent être communiquées par tous les moyens. Cela comprend non seulement la transmission par un moyen de télécommunication (y compris le transfert électronique de données), mais également la transmission physique d'une copie ou de l'original des documents d'expédition (p. ex., facture commerciale, documents de transport) ou d'autres documents, ainsi que l'utilisation, l'évaluation et la conservation de ces informations à l'étranger afin de faciliter les transactions. Cependant, à la fin de la transaction, l'ensemble des documents est archivé en Suisse.

Une divulgation peut être nécessaire, avant, pendant et après l'exécution d'une transaction ou d'un service.

En outre, à des fins de vérification, de clarification ou d'exécution, le client ou des tiers mandatés peuvent être contactés sans préavis par tout moyen de communication, qu'il soit physique ou électronique, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Suisse.

### **Destinataires des informations**

Les destinataires des informations peuvent être les entités du Credit Suisse Group et des tiers en Suisse et à l'étranger, par exemple d'autres banques (en particulier les correspondants bancaires), les autorités ou leurs représentants, ainsi que des entités impliquées dans les transactions ou services ou chargées d'exécuter certaines activités. Il est possible que ces tiers transmettent les informations qu'ils reçoivent à d'autres parties, car ils sont susceptibles, par exemple, d'en confier le traitement à leurs propres centres de traitement ou être eux-mêmes soumis à des obligations de déclaration.

### **Sécurité des données en Suisse et à l'étranger**

La sécurité des données fait partie intégrante de la banque. Celle-ci protège donc les données de ses clients avec des normes de sécurité éprouvées et des systèmes et processus de sécurité, et les développe continuellement. Toutes les entités du Credit Suisse Group en Suisse et à l'étranger sont soumises à ces normes de sécurité révisées régulièrement. Si des tiers sont impliqués en tant que partenaires d'outsourcing, la banque imposera des obligations de confidentialité et de sécurité adéquates.

Des mesures techniques ou organisationnelles seront mises en œuvre pour s'assurer que l'accès aux données clients se limite au champ d'application nécessaire à l'exécution des activités qui ont été attribuées.

**Si des données sont transmises à un destinataire à l'étranger, notamment à des entités du Credit Suisse Group, le secret professionnel du banquier garanti par la loi suisse ne s'applique plus. En outre, des données peuvent être transmises vers des pays ne garantissant pas un niveau de protection des données équivalent à celui disponible en Suisse.**

### **Contact**

Votre conseiller clientèle ou votre Contact Center se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.